

[Plus tard]

VENTE DE BLÉ À LA POLOGNE—AUTRES MESURES
DU GOUVERNEMENT EN VUE DE TERMINER
LA TRANSACTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Michener (St. Paul's): Puis-je poser une question au premier ministre? Le gouvernement du Canada prendra-t-il ou autorisera-t-il d'autres mesures qui seraient nécessaires pour permettre aux marchands et aux acheteurs de terminer la vente de 250,000 tonnes de blé canadien qu'achète la Pologne, comme l'a dit le ministre aujourd'hui? Dans le cas de l'affirmative, que faut-il faire encore?

Le très hon. M. St-Laurent (premier ministre): Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé ne se départira pas de son blé avant qu'il soit payé. Apparemment, l'acheteur a consenti, du moins c'est ce qu'on nous a signalé, à payer 15 p. 100 et allait emprunter 85 p. 100 de la banque après avoir obtenu une police d'assurance de la Société canadienne d'assurance des crédits à l'exportation. Il faudrait probablement que l'acheteur accomplisse les démarches voulues pour obtenir sa police d'assurance, signe le billet approprié pour obtenir son emprunt de la banque et dispose de l'argent à remettre à la Commission du blé.

M. Michener: Je saisis bien ces précisions, mais ce que je voulais savoir, c'est si le Gouvernement devait encore autoriser des formalités.

Je conçois qu'il y ait une méthode à suivre, mais le Gouvernement a-t-il fait tout ce qu'il doit faire en vue d'autoriser l'opération?

Le très hon. M. St-Laurent: J'imagine que le contrôleur du Trésor s'assurera que les documents appropriés ont été signés et sont bien réguliers avant de consentir à l'émission de la police d'assurance.

M. Michener: C'est-à-dire les documents conformes aux autorisations déjà accordées?

LE BLÉ—EFFET DE LA VENTE À LA POLOGNE SUR
LA COMMISSION DU BLÉ

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Charlton (Brant-Haldimand): Monsieur l'Orateur, vu que le premier ministre a déclaré ce matin qu'une société privée a mené des négociations relatives à la vente de blé à un pays étranger, le ministre du Commerce nous dirait-il si on a modifié de quelque façon les pouvoirs de la Commission canadienne du blé?

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais expliquer à mon honorable ami les méthodes employées en ce qui a trait à la vente du blé de l'Ouest. Des tentatives ont été faites en ce sens à diverses reprises au comité de l'Agriculture mais il ne comprendra jamais. Pourquoi aborder cette question en un jour d'été où il fait si chaud?

L'hon. M. Drew: Voilà un bel exemple du respect que l'on a envers le Parlement.

M. Charlton: Vu la réponse du ministre, qu'il me soit permis de poser une question supplémentaire. Avons-nous tort de croire que c'est la Commission canadienne du blé qui doit vendre tout le blé produit au Canada?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, elle vend tout le blé du Canada mais ce sont les commerçants qui s'occupent de la revente, s'il y a lieu. La Commission vend le blé à ceux qui sont prêts à l'acheter comptant. Je ne sais pas exactement quelles ont été les modalités de la vente qui a eu lieu hier. Un courtier a agi pour le compte de la Pologne et a acheté comptant 50,000 tonnes de blé. J'ignore s'il a acheté ce blé de la Commission canadienne du blé ou s'il l'a fait plutôt d'un autre commerçant. Je ne crois pas que la chose présente une si grande importance pour mon honorable ami.

LES INONDATIONS

SASKATCHEWAN—AIDE À L'ÉGARD DES PROPRIÉTÉS
ENDOMMAGÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Je désire poser une question au premier ministre. Le Gouvernement a-t-il pris la décision qu'il importait de prendre d'urgence à propos de la demande du gouvernement de la Saskatchewan en vue d'une aide conjointe aux propriétaires dont les biens ont été endommagés par de récentes inondations désastreuses? Le Gouvernement a-t-il approuvé une proposition des administrateurs de la Caisse canadienne de secours contre les désastres afin que cette caisse puisse verser une cotisation à une caisse bénévole de la Saskatchewan contre les désastres, si une telle caisse est constituée?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai entendu parler d'aucune demande de la part des administrateurs de la caisse contre les désastres en vue de l'utilisation des fonds dont ils disposent à l'égard de situations qui existent en Saskatchewan ou au Manitoba. Je dois rencontrer cet après-midi les représentants de la Croix-Rouge qui ont encore plus d'un demi-million de dollars